



Envoyé en préfecture le 29/08/2025

Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le



ID : 080-218003580-20250826-DELIB2025_67-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/08/2025

N° 2025 - 67

L'an deux mil vingt cinq, le vingt six août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme BONAY Catherine, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, Mme COURTAUD Nicole, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. BUCHON Gérard

Procuration(s) :

M. CARETTE Christian donne pouvoir à Mme SIRE Guislaine, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel donne pouvoir à M. DUHAMEL Patrice, Mme DACHEUX Dominique donne pouvoir à M. GROSJEAN Didier

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DEPOILLY Kandice, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, M. CARETTE Christian

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
20/08/2025

Date d'affichage
03/09/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

OBJET : Stratégie de compensation - Chauves-souris
de la Tanière à Tatins

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune a conventionné avec l'EPF pour la démolition de la Tanière à tatin. Il explique que le permis de démolir a été accordé par l'architecte des bâtiments-ABF sous condition de respecter l'emprise et les gabarits du présent bâtiment. Monsieur le Maire ajoute que ce permis de démolir est maintenant conditionné par l'approbation des services de la DDTM.

Monsieur le Maire explique que l'EPF, ayant découvert la présence de chauve-souris en transit dans la cave de la tanière à tatins s'est rapproché de l'association Picardie Nature pour accompagner la commune dans la gestion d'actions de compensations, utiles à l'approbation du dossier, à déposer par l'EPF, auprès de la DDTM, pour le permis de démolir.

Monsieur le Maire précise que les actions de compensations peuvent correspondre à des travaux d'amélioration de sites environnants, à la charge de la Commune et à des actions d'informations pédagogiques diffusées par la commune.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** d'intégrer des gîtes artificiels dans le neuf de futur bâtiment
- **ACCEPTÉ** de développer des actions de compensations en participant à l'accueil d'autres espèces de chauve-souris dans un environnement proche.
- **ACCEPTÉ** de développer des actions d'informations au public
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Paul MONGNE



[Handwritten signature]